

12-12-2016

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Marcel Dubeau	Pierre Lépicié
Françoise Geoffroy	Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.
La conseillère Maryse Gouger est absente.

420-2016

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 7, 14 et 19 novembre 2016;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Dépôt du rapport sur les déclarations des élus sur les avantages reçus;
6. Dépôt de la liste et procédures pour la vente pour non-paiement de taxes;
7. Avis de motion – Règlement ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux;
8. Taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et autres comptes à recevoir 2017;
9. Achat de caméras auprès de Québec Son Énergie (9 484,94 \$);
10. Abolition de la taxe injuste sur les transferts d'entreprises familiales – Appui au projet de loi C-274;

VOIRIE

11. Chemin de la Sablière - Paiement pour l'entretien 2016-2017 (400 \$);
12. Mandat à la firme GNL arpenteurs géomètres – Levés techniques sur la rue Principale (17 900 \$);

HYGIÈNE DU MILIEU

13. Allocation d'un budget pour la vidange des boues, étangs aérés 2 et 3;

URBANISME

14. Adoption du projet de règlement n° 337-2016 ayant pour effet d'amender le Règlement n° 490-90 constituant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois Paroisse;
15. Avis de motion - Règlement n° 337-2016 ayant pour effet d'amender le Règlement n° 490-90 constituant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois Paroisse;
16. Adoption du 1er projet de règl. n° 338-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Paroisse n° 574-96 relatives au marché aux puces extérieur;
17. Adoption du 1er projet de règl. n° 339-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Village n° 390-97 et du Règlement de zonage Paroisse no 574-96;
18. Demande de dérogation mineure n° 2016-014 (lot 5 358 997) : 390, chemin de Joliette
 - Permettre un agrandissement dépassant les 100 % d'agrandissement autorisés;
19. Demande de dérogation mineure n° 2016-015 (lot 5 360 102) : 144-150, rue Sainte-Marguerite
 - Régulariser l'implantation du bâtiment accessoire localisé à 0,89 mètre de la ligne arrière;

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Demande dans le cadre du programme Emploi été Canada 2017 (3 personnes);
21. Compensation pour les déplacements des bénévoles de la bibliothèque;
22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

421-2016

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 7, 14 et 19 novembre 2016 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

422-2016

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 1 589 369,54 \$ (chèques n^{os} 25 417 à 25 552) et les salaires de 161 293,35 \$ du mois de novembre 2016 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

Point n° 5

Déclarations des élus
sur les avantages reçus

En vertu des dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27), le conseil municipal a adopté, le 12 septembre 2016, le Règlement 333-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Félix-de-Valois.

Ce règlement stipule que le secrétaire-trésorier doit tenir un registre public des déclarations des élus sur tout avantage excédant 200 \$ reçu par ces derniers et qui n'est pas de nature purement privée, ou qui peut influencer leur indépendance de jugement dans l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de compromettre leur intégrité.

En ce 12 décembre 2016, le directeur général dépose un rapport qui fait état que, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé, soit le 14 décembre 2015, aucune déclaration ne lui a été présentée à ce jour.

Point n° 6

Liste des comptes de
taxes dus - Dépôt

Le maire informe les citoyens que le secrétaire-trésorier a déposé la liste des comptes de taxes dus d'un an et plus.

423-2016

Avis de motion

Règlement de tarification

Monsieur le conseiller Pierre Lépicier donne avis de motion de la présentation d'un règlement ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux.

424-2016

Taux d'intérêt sur
les comptes à recevoir

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le taux d'intérêt sur les arrrages de taxes et tous autres comptes dus à la Municipalité pour l'année 2017 soit établi à 12 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

425-2016

Caméras

- Québec Son Énergie

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'accepter la proposition de Québec Son Énergie, au montant de 9 484,94 \$ avant taxes, pour l'achat et l'installation de caméras dans certains édifices municipaux.

➤ Cette dépense est prise à même le compte de revenus divers 2016 (n° 01 234 10 030).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

426-2016

Abolition de la taxe sur
les transferts d'entreprises
familiales – Appui au
projet de loi C-274

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi C-274 vise à faciliter le transfert des PME, des fermes familiales ou des sociétés de pêche entre les membres d'une même famille;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi permettra aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de profiter des mêmes droits et privilèges que dans le cadre d'une transaction entre personnes non apparentées;

CONSIDÉRANT QU' il est temps de corriger la situation pour assurer la pérennité de nos entreprises familiales existantes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de demander à la députée Ruth Ellen Brosseau de la circonscription de Berthier-Maskinongé d'appuyer le projet de loi C-274 du député Guy Caron pour abolir cette taxe injuste qui nuit à la fibre entrepreneuriale de nos communautés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

427-2016

Domaine de la Sablière
- Entretien du chemin
- Cotisation 2016-2017

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le paiement de 400 \$ représentant la quote-part de la Municipalité reliée à l'entretien du chemin privé du domaine de la Sablière, année 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

428-2016

Rue Principale

- Mandat à

GNL arpenteurs-géomètres

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de mandater la firme GNL arpenteurs-géomètres inc. à effectuer des levés techniques couvrant un tronçon de la rue Principale, entre l'avenue Poirier et la courbe située au sud-est du chemin de fer à la hauteur du n° civique 3931. Ces levés incluent :

- pavages, trottoirs et bordures;
- entrées charretières, jusqu'à environ 5 mètres du trottoir;
- trottoirs privés, aménagements paysagers, haies, clôtures, jusqu'à environ 5 mètres du trottoir;
- perrons et galeries à moins de 5 mètres du trottoir;
- façade des bâtiments et numéros civiques;
- poteaux d'utilités publiques;
- bornes-fontaines, regards et entrée d'eau visible;
- arbres d'importance.

➤ Une dépense de 17 900,00 \$ avant taxes est autorisée pour réaliser ces levés, prise à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2016 (compte n° 01 211 10 000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

429-2016

Vidange et disposition
des boues, étangs aérés 2 et 3

- Allocation d'un budget

CONSIDÉRANT

la vidange et la disposition des boues des étangs aérés 2 et 3 (réf. : résolutions n^{os} 119-2016, 240-2016 et 312-2016);

CONSIDÉRANT QU'

un budget doit être alloué afin de payer les intervenants qui ont travaillé au dossier, soit Beaudoin Hurens inc., Solmatech et Centrix environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'allouer un budget de 27 000,00 \$ avant taxes pour ce dossier. Ce montant est pris à même la réserve créée à cette fin (Disposition des boues).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

430-2016

Adoption du projet de
règlement n° 337-2016

- Amendement au
plan d'urbanisme, tracé
voie de circulation projetée

CONSIDÉRANT QUE

préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet de règlement n° 337-2016 ayant pour effet d'amender le Règlement numéro 490-90 constituant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois Paroisse;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 430-2016

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que le projet de Règlement numéro 337-2016 soit adopté.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 337-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

431-2016

Avis de motion
Règlement n° 337-2016
- Amendement au
plan d'urbanisme, tracé
voie de circulation projetée

Monsieur le conseiller Marcel Dubeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement ayant pour effet d'amender le Règlement numéro 490-90 constituant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois Paroisse, afin d'établir le tracé d'une rue future entre la route 131 et l'avenue Poirier.

432-2016

Adoption du 1^{er} projet de
règlement n° 338-2016
- Modif. dispositions spécifiques
du Règl. zonage 574-96,
marché aux puces extérieur

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du premier projet de règlement numéro 338-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Paroisse numéro 574-96 relatives au marché aux puces extérieur;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le premier projet de Règlement numéro 338-2016 soit adopté.

➤ *Ce premier projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 338-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

433-2016

Adoption du 1^{er} projet de
règlement n° 339-2016
- Modif. dispositions spécifiques
du Règl. zonage 390-97 et du
Règl. zonage 574-96 pour
haltes-répits et encan

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du premier projet de règlement numéro 339-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Village numéro 390-97 et du Règlement de zonage Paroisse numéro 574-96;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 433-2016

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le premier projet de Règlement numéro 339-2016 soit adopté.

➤ *Ce premier projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 339-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

434-2016

Dérogation mineure

n° 2016-014 :

390, chemin de Joliette

**La conseillère Françoise Geoffroy déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur ce point en raison d'un lien d'affaires. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure déposée par l'entreprise Poirier-Bérard Ltée sur le lot 5 358 997 pour permettre, pour un bâtiment occupé par un usage dérogatoire et protégé par droit acquis, un agrandissement dépassant les 100 % d'agrandissement autorisés par rapport à la superficie d'origine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n°048-CCU-2016) et d'autoriser la construction d'un agrandissement dérogeant aux dispositions relatives aux droits acquis. Cependant, l'écran végétal doit être maintenu à l'arrière de la propriété pour séparer ledit agrandissement des résidences du domaine Marier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

435-2016

Dérogation mineure

n° 2016-015 :

144-150, rue Sainte-Marguerite

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure déposée afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage détaché de 4 unités) érigé à 0,89 mètre de la ligne arrière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n°049-CCU-2016) et régulariser l'implantation dudit bâtiment accessoire (garage détaché de 4 unités) à 0,89 mètre de la ligne arrière du terrain, telle qu'elle est montrée sur le certificat de localisation réalisé le 14 avril 2016 par M. Pierre Robitaille, arpenteur-géomètre, dossier 2509-2823A, minute 12728. Ce certificat est déposé au dossier matricule n° 1014-70-1476.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

436-2016

Emplois d'été Canada

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017 afin d'embaucher trois étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

437-2016

Bibliothèque municipale

- Compensation bénévoles

* *M. Pierre Lépicier, maire suppléant, préside l'assemblée pour ce point, puisque le maire Martin Desroches déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question en raison d'un lien de parenté. Le maire s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT QU' un budget est prévu pour allouer une compensation aux bénévoles de la bibliothèque pour leurs frais de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge une telle compensation appropriée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser une dépense de 1 944,00 \$ à titre de compensation pour les bénévoles de la bibliothèque, à distribuer de la façon suivante (3,00 \$ du déplacement par bénévole) :

BÉNÉVOLES	COMPENSATION ALLOUÉE
Chantal St-Yves	126,00 \$
Claire Gouger	231,00 \$
Gisèle Houde	132,00 \$
Carole Beausoleil	93,00 \$
Jeannine Roberge	147,00 \$
Johanne Corriveau	147,00 \$
Diane G. Lesage	183,00 \$
Lucie Rainville	159,00 \$
Nancy Vallières	60,00 \$
Roger Guilmain	288,00 \$
Monique Carrière	252,00 \$
Josée Robitaille	84,00 \$
Gabrielle Desroches	42,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

438-2016

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 23 la présente séance levée.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».